PRÉPARER L'ARRÊTÉ DES COMPTES D'UNE PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

CF03

*Formation animée par **Elodie PRAUD,** Diplômée d'expertise-comptable*

PARTICIPANTS

· Créateurs et chefs d'entreprises, directeurs financiers, responsables administratifs et comptables de PME désirant préparer le bilan de leur entreprise avant l'intervention de l'expert-comptable et/ou du commissaire aux comptes.

PRÉREQUIS

· Cette formation nécessite une bonne connaissance des notions comptables de base et/ou une expérience pratique de la comptabilité au quotidien en entreprise.

DURÉE ET TARIF :

· 1 jour (7 heures)
· 330 € HT (déjeuner inclus)

HORAIRES :

· 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

OBJECTIFS

- Connaître les principes, obligations et le calendrier de production d'un arrêté comptable
- Pour chaque cycle du bilan et du compte de résultat, déterminer les informations à rechercher, les questions à soulever et les vérifications à effectuer
- Pour chaque cycle, enregistrer les écritures comptables correspondant à la situation réelle et au patrimoine de l'entreprise dans le respect des normes comptables

PROGRAMME

- Les principes de l'arrêté comptable et les échéances de production du bilan comptable
- Cycle immobilisations : vérification du bien-fondé des mouvements de la période et détermination des amortissements à enregistrer
- Cycle marge d'exploitation/stocks : analyse de la cohérence de la marge réalisée sur l'exercice, analyse de la procédure d'inventaire physique, détermination de la méthode de valorisation des éléments stockés et des éventuelles dépréciations
- Cycle ventes/créances clients : factures et avoirs, provisions pour dépréciations, principe de séparation
- Cycle trésorerie : révision des états de rapprochement bancaire en date de clôture
- Cycle capitaux propres : affectation du résultat de l'exercice précédent
- Cycle provisions pour risques et charges
- Cycle emprunts/comptes-courants d'associés/résultat financier : rapprochement des soldes comptables avec les documents probants et provision des intérêts courus
- Cycle charges externes/dettes fournisseurs : revue analytique, détermination des factures non parvenues, avoirs à établir, charges constatées d'avance
- Cycle personnel : rapprochement des soldes du bilan et du compte de résultat avec les éléments probants, livres de paie, déclarations aux caisses et organismes
- Cycle impôts et taxes : contrôle des déclarations de TVA et régularisations, vérification des taxes assises sur salaires et autres, détermination des charges à payer au bilan
- Exercices et cas pratiques pour chaque cycle

DATES

DATES SUR DEMANDE

Elodie PRAUD - adeciaformation@adecia.fr - 02 40 03 21 00